Testament et droit successoral en Suisse

Exposé donné dans le cadre du programme de préparation à la retraite du personnel du BIT à Genève Mercredi 30 septembre 2015

Me Etienne Jeandin

Etude de Mes Jeandin & Defacqz, notaires

Tél: 022 839 45 20

E-mail: e.jeandin@jeandefa.ch



Testament et droit successoral en Suisse – présentation BIT 30 septembre 2015

- I Régimes matrimoniaux : Aspects civils, fiscaux et internationaux
- II Le testament : Comment et pourquoi établir un testament ? Les limites légales
- III Partenariat enregistré entre personnes de même sexe
- **IV** Donations

Testament et droit successoral en Suisse – présentation BIT 30 septembre 2015
I Régimes matrimoniaux : Aspects civils, fiscaux et internationaux A) Régime de la participation aux acquêts
- Le système prévu par la loi
- Le remploi
- Les aménagements conventionnels :
- Modification du partage des acquêts
- Biens propres conventionnels
Testament et droit successoral en Suisse – présentation BIT 30 septembre 2015
I Régimes matrimoniaux : Aspects civils, fiscaux et internationaux
B) Régime de la séparation des biens
, .,
C) Régime de la communauté de biens

Testament et droit successora	al en Suisse	 présentation BIT 	30 septembre 2015
-------------------------------	--------------	--------------------------------------	-------------------

- I Régimes matrimoniaux : Aspects civils, fiscaux et internationaux
- D) Régimes matrimoniaux : aspects fiscaux
- E) Régimes matrimoniaux : aspects de droit international
 - les époux étrangers mariés à l'étranger puis installés en Suisse
 - les époux mariés en Suisse partant pour l'étranger

Testament et droit successoral en Suisse – présentation BIT 30 septembre 2015

- I Régimes matrimoniaux : Aspects civils, fiscaux et internationaux
- II Le testament : Comment et pourquoi établir un testament ? Les limites légales
- III Partenariat enregistré entre personnes de même sexe
- **IV** Donations

Testament et droit successoral en Suisse – présentation BIT 30 septembre 2015
II Le testament : Comment et pourquoi établir un testament
Le testament olographe
Le testament public
Le testament oral
Le pacte successoral
Le registre central des testaments
Testament et droit successoral en Suisse – présentation BIT 30 septembre 2015
Il Le testament : Comment et pourquoi établir un testament
Pourquoi établir un testament ?
La dévolution légale prévue par le Code civil, notamment pour le conjoint
Liberté de disposer pour cause de mort - Les parts réservataires
L'attribution d'un droit d'usufruit au conjoint sur toute la succession

Règles légales de partage : le logement et le mobilier

Testament et droit successoral en Suisse – présentation BIT 30 septembre 2015

Il Le testament : Comment et pourquoi établir un testament

Droit international privé

- la forme des testaments
- les formalités d'ouverture de la succession
- la loi applicable à toute la succession et le cas des biens immobiliers
- la loi fiscale applicable au prélèvement de droits de succession
- le Règlement européen sur les successions

Testament et droit successoral en Suisse – présentation BIT 30 septembre 2015

- I Régimes matrimoniaux : Aspects civils, fiscaux et internationaux
- II Le testament : Comment et pourquoi établir un testament ? Les limites légales
- III Partenariat enregistré entre personnes de même sexe
- **IV** Donations

Testament et droit successoral en Suisse – présentation BIT 30 septembre 2015

III Partenariat

- la situation du point de vue des régimes matrimoniaux
- la situation du point de vue des droits de succession
- distinction avec le partenariat de droit cantonal (Genève)

Testament et droit successoral en Suisse – présentation BIT 30 septembre 2015

- I Régimes matrimoniaux : Aspects civils, fiscaux et internationaux
- II Le testament : Comment et pourquoi établir un testament ? Les limites légales
- III Partenariat enregistré entre personnes de même sexe
- **IV** Donations

Testament et droit successoral en Suisse – présentation BIT 30 septembre 2015
IV Donations
- Intérêt de faire une donation ?
- avantage fiscal ?
- les conséquences du point de vue des prestations complémentaires fédérales et cantonales

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Testament et droit successoral en Suisse – présentation BIT 30 septembre 2015